



323 rue Aubry, Ste-Eulalie, Qc G0Z 1E0
819-225-4421

Responsable : Manon Boudreault
(manonboudreault@jgrsboudreault.ca)

Transport JGRS Boudreault s'engage à garantir l'égalité d'accès et de participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées de façon à respecter leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps utile. Nous le ferons en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos exigences en matière d'accessibilité en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées*.

Transport JGRS Boudreault comprend que les obligations prévues par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* et ses normes d'accessibilité ne remplacent ni ne limitent ses obligations en vertu du *Code des droits de la personne* ou ses obligations envers les personnes handicapées en vertu de toute autre loi.

Le « handicap » tel que défini par le *Code des droits de la personne* désigne :

- tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré,

l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;

- une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
- une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- un trouble mental;

Information et communications

Nous communiquerons avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap. Sur demande, nous fournirons des renseignements sur notre organisation et ses services, y compris des renseignements sur la sécurité publique, dans des formats accessibles ou avec des aides à la communication.

Emploi

Nous aviserons le personnel, les membres éventuels du personnel et le public que des mesures d'accommodement sont possibles pendant le recrutement et l'embauche.

Nous aviserons le personnel que des mesures de soutien sont disponibles pour les personnes handicapées. Nous mettrons en place un processus pour établir des plans d'accommodement individuels pour les membres du personnel.

Au besoin, nous fournirons aussi des renseignements d'urgence personnalisés pour aider les membres du personnel ayant un handicap en cas d'urgence.

Nos processus de gestion du rendement et de perfectionnement professionnel tiendront compte des besoins d'accessibilité de tout le personnel.

POLITIQUE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE ACCESSIBLE

Transport JGRS Boudreault s'engage à garantir l'égalité d'accès et la participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées de sorte à respecter leur dignité et leur indépendance. Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps utile. Nous le ferons en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos exigences en matière d'accessibilité.

Transport JGRS Boudreault vise à offrir un service d'excellence à toute sa clientèle, y compris les personnes handicapées.

Appareils fonctionnels

Les personnes handicapées peuvent utiliser leurs appareils fonctionnels personnels pour accéder à nos biens, services ou installations.

Dans les cas où l'appareil fonctionnel présente un risque important et inévitable pour la santé ou la sécurité ou qu'il ne peut être autorisé pour d'autres raisons, d'autres mesures seront prises pour veiller à ce que la personne handicapée puisse accéder à nos biens, services ou installations.

Nous veillerons à ce que notre personnel ait reçu la formation nécessaire et qu'il connaisse bien les divers appareils fonctionnels que nous avons sur place ou que nous fournissons et qui peuvent être utilisés par la clientèle handicapée pour accéder à nos biens, services ou installations.

Communication

Nous communiquerons avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap.

Nous travaillerons avec les personnes handicapées pour déterminer la méthode de communication qui leur convient.

Processus de rétroaction

Transport JGRS Boudreault est heureux de recevoir des commentaires sur la façon dont il fournit un service à la clientèle accessible. Les commentaires de la clientèle nous aideront à cerner les obstacles et à répondre aux préoccupations.

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires par l'un des moyens suivants :

Par téléphone : 819-225-4421

Par courriel : info@jgrsboudreault.ca

Par courrier ordinaire :

Transport JGRS Boudreault
323 rue Aubry
Ste-Eulalie, Qc G0Z 1E0

Au soin de : Manon Boudreault

En règle générale, les personnes peuvent s'attendre à recevoir une réponse de l'organisation dans les trois jours ouvrables suivant la communication de leurs commentaires. Toute plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées sera traitée conformément aux procédures habituelles de gestion des plaintes de notre organisation.

Avis de disponibilité des documents

Transport JGRS Boudreault a préparé les documents requis en vertu des normes d'accessibilité au service à la clientèle et en fournira des copies sur demande.